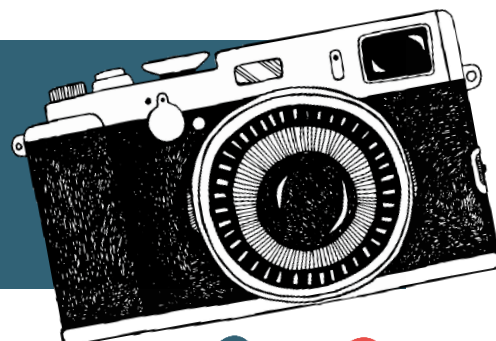


CONCOURS PHOTO

L'arbre, support de vie



Concours photo organisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de la commune de Pluvigner afin de mettre en valeur la biodiversité locale.



1. Thème du concours

Les photos auront pour **thème** : "L'arbre, support de vie".

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2. Conditions de participation

Le concours est **gratuit** et **ouvert à tous**, jeunes et adultes, seuls ou en groupe (écoles, associations...).

Seules restrictions :

- ◆ **Habiter, étudier ou travailler à Pluvigner.**
- ◆ Les photographes professionnels sont exclus du concours.
- ◆ **Les photos devront être prises sur la commune de Pluvigner.**
- ◆ Les photos devront être en adéquation avec le **thème du concours "L'arbre, support de vie"**.
- ◆ Le format jpeg doit être privilégié.

3. Durée du concours

Le concours est ouvert jusqu'au **3 juin 2024**.

4. Modalités de participation

Chaque participant peut envoyer de **1 à 5 photos** à l'adresse suivante : **abc@pluvigner.fr** en **mentionnant les crédits d'auteur à attacher aux clichés** et éventuellement le nom de la photo et le lieu de la prise de vue.

Les photos devront avoir été prises par le groupe ou la personne participante et devront être envoyées dans une qualité de haute définition dans la mesure du possible.

Les retouches sont autorisées, à condition de ne pas dénaturer le contenu de la photographie. Le jury se réserve un droit de refus de photographies qui seraient jugées trop modifiées.

La diffusion des photos se fera dans le respect des droits d'auteur.

La participation au concours vaut accord à la mairie pour la diffusion des clichés sur les réseaux sociaux et expositions, ainsi que pour illustrer les rendus publics de l'ABC (diagnostic et autres supports de restitution), dans le respect des droits d'auteur.

5. Jury du concours et critères de sélection

Un jury, composé de représentants de la commune, sera constitué pour sélectionner les photographies. Pour un choix impartial, les clichés seront présentés au jury de manière anonyme. Une pré-sélection sera effectuée le 4 juin 2024.

Un vote public sur les réseaux et par affichage en mairie sera organisé afin de participer à l'élection des meilleures photographies, à partir du 4 juin et pour une durée de 15 jours.

L'élection finale tiendra compte du vote public (40% de la note finale) ainsi que du vote du jury (60%).

La composition du jury sera communiquée le jour de la remise des prix.

6. Prix et récompenses

Plusieurs catégories de prix seront constituées. Le jury déterminera ces catégories en fonction des photographies reçues (ex : prix de la jeunesse, de l'originalité, de l'humour, de la biodiversité...).

Les gagnants des différentes catégories gagneront un tirage grand format de la photo gagnante.

Un stage d'initiation/perfectionnement à la photographie comprenant une partie théorique (base de la pratique) puis une partie pratique (mise en application), adaptable selon le niveau et les souhaits du participant, d'une durée de 2h30 et d'une valeur de 150 € sera offert au Premier prix.